

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 02 OCTOBRE 2014**

Délibération
n° 2014.10.111.B

**Salle de spectacles
"La Nef" : Contrat de
cession de droits
d'exploitation du
concert de SKIP THE
USE**

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 septembre 2014**

Secrétaire de séance : Gérard BRUNETEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Gérard BRUNETEAU, François NEBOUT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacky BOUCHAUD, Didier LOUIS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 02 OCTOBRE 2014

**DELIBERATION
N° 2014.10.111.B**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
EQUIPEMENTS CULTURELS

Rapporteur : **Madame FOSTAN**

**SALLE DE SPECTACLES "LA NEF" : CONTRAT DE CESSIION DE DROITS
D'EXPLOITATION DU CONCERT DE SKIP THE USE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°129 du 15 mai 2014 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau,

Dans le cadre de sa programmation, la salle de spectacles « La Nef » propose une représentation de « SKIP THE USE » le samedi 8 novembre 2014.

Le contrat de cession du droit d'exploitation prévoit que le prix du spectacle s'élève à 15 825,00 € TTC, non compris notamment la restauration et l'hébergement.

Je vous propose :

D'APPROUVER le contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle de «SKIP THE USE» avec la SARL JHD PRODUCTION, 10 rue du Faubourg Poissonnière 75 010 PARIS, pour un montant de 15 825,00 € TTC.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Isabelle FOSTAN en qualité de 6^{ème} vice-présidente en charge de la culture et des équipements culturels à signer le contrat.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe « La Nef » - chapitre 011.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

07 octobre 2014

Affiché le :

07 octobre 2014